

***Mouvement explicatif et mouvement justificatif comme fondements  
d'une typologie des arguments***

– papier de travail –

Denis Apothéloz  
Université de Nancy 2 & ATILF (UMR 7118)

## **0. Préambule**

Les contraintes inhérentes à toute entreprise typologique : réduction parfois dangereuse du donné langagier – reconstitution de formes ou de contenus non présents, implicites – réductionnisme logique, etc. Cf. les remarques de Marianne Doury accompagnant l'annonce de la journée du 26 mai 2006 sur les typologies :

« La notion de « type d'argument » [...] Il s'agit d'une notion incontournable, mais difficile à manier : elle exige en effet que l'on adopte une position médiane quelque peu acrobatique mais nécessaire pour tenir un niveau d'analyse intermédiaire entre la « lettre » de l'argumentation (son contenu propre, qui l'attache à la singularité du texte argumentatif) et sa structure « logique » (sa possible traduction en schéma déductif / inductif..., qui efface tout lien à la substance même de l'argumentation). »

Les problèmes de classification et de typologie dans le champ de l'argumentation deviennent d'une très grande confusion si on ne fait pas un certain nombre de distinguos. Au minimum, et indépendamment d'une définition de ce qu'est l'argumentation, je pense qu'il est indispensable de faire le départ entre : l'argumentation vue comme l'ensemble des faits linguistiques et discursifs, pour ne pas dire interactionnels, relevant de l'argumentatif ; et l'argumentation vue à travers le prisme d'une ou quelques procédures linguistiques ou discursives spécifiques et bien délimitées. Dans le premier cas, je ne suis pas sûr qu'une entreprise typologique soit possible (l'objet étant beaucoup trop flou, trop multidimensionnel, trop peu « construit » scientifiquement) ; dans le second cas, il me semble que c'est possible. C'est dans cette seconde perspective que je me situe ici. Mon « prisme » sera la notion d'argument.

Il ne sera pas question ici (ou très peu) de contre-argumentation. Le problème de la classification des contre-arguments est nécessairement plus complexe. En effet, si on considère qu'un contre-argument est d'abord un argument, il y a alors deux clés d'entrée pour concevoir une typologie des contre-arguments : leur classification en tant qu'arguments ; et leur classification du point de vue de leur mode d'articulation avec l'argument qu'ils réfutent ou contestent. C'est à ce deuxième exercice que nous nous étions livré au début des années 1990, au Centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel (cf. Apothéloz, Brandt & Quiroz (1993) et Quiroz, Apothéloz & Brandt (1992)).

## **1. Notion d'argument**

Parmi la multiplicité des faits discursifs qui relèvent de l'argumentatif, un seul va donc me retenir ici : il s'agit de cette mise en forme discursive particulière, de cette structure logico-discursive qu'on appelle souvent « argument », comportant quand elle est complète deux séquences articulées par une relation particulière. Donc quelque chose comme :

A, (en effet) B  
B, (donc) A

Donc quelque chose qu'on décrit souvent comme articulant une **CONCLUSION** (dite parfois aussi Thèse, ou Assertion, ou Point de vue) à une ou des **RAISONS** (dites parfois aussi Données, ou Argument, ou Prémises). C'est de ce genre de structure qu'il va être question, et je vais essayer de montrer que moyennant certaines distinctions, et certains instruments conceptuels, il me paraît tout à fait possible d'envisager une typologie des Arguments.

## Propriétés

Par rapport à d'autres manifestations du fait argumentatif (par exemple tout ce qui peut passer par des choix lexicaux), cette structure logico-discursive présente une certaine de rationalité, ou l'apparence d'une certaine rationalité, qu'elle exhibe en quelque sorte dans sa forme même. Elle a également quelque chose d'explicite, d'analytique (l'articulation RAISON-CONCLUSION produit un affichage de la finalité ou d'une finalité), et à ce titre elle s'expose à la contestation (d'ailleurs, après qu'une telle forme a été produite, on ne peut plus porter n'importe quel type de contestation...). C'est pour cette raison, je pense, qu'on a parfois parlé d'acte illocutoire d'argumentation, ou de « complexe illocutoire » (van Eemeren & Grootendorst 1984).

Par ailleurs un Argument présente les propriétés suivantes, qui le différencient des modèles logiques du raisonnement, par exemple de l'implication des logiciens :

– La RAISON peut être plus ou moins forte, convaincante (ce qui est inenvisageable dans un système logique).

– La possibilité de cumuler les RAISONS (propriété qui découle immédiatement de la précédente). Le fait qu'on le fasse souvent. A noter que cette propriété a pour conséquence de rendre pertinent l'ordre dans lequel les RAISONS sont données. Et qu'il y a une rhétorique de cet ordre : c'est-à-dire des pratiques, et une théorie de ces pratiques : comme la consigne d'ordonner les RAISONS de la plus faible à la plus forte, ou de ne pas cumuler un nombre trop important de RAISONS, etc.

– La structure est souvent orpheline de l'un de ses constituants (RAISON laissant entendre implicitement sa CONCLUSION, CONCLUSION non argumentée). La CONCLUSION peut être implicite par exemple parce que l'argumenteur ne veut pas prendre la responsabilité de la formuler, ou parce qu'elle est informulable, etc. Ce phénomène pose le problème de savoir comment sont reconnues ces séquences, comment telle séquence est reconnue comme conclusive, etc. J'y reviendrai à la fin de mon exposé.

– Elle peut être produite conversationnellement, comme dans l'exemple suivant :

- (1) L1 vous avez beaucoup plus de liberté  
L2 oui parce qu'ils vont je crois cinq heures par jour + seulement à l'école [ALSACEA] (in Debaisieux 2002)

– CONCLUSION et RAISON ne sont pas toujours des assertions, comme le montrent les exemples suivants. Ce qui pose des problèmes d'analyse particuliers, notamment de reconstruction (que nous avons abordés dans Apothéloz, Brandt & Quiroz 1992). Dans (2) et (3), la CONCLUSION est directive au sens de Searle ; dans (4), c'est la RAISON qui est directive.

- (2) est-ce que vous avez peur euh pour votre petite fille en ce qui concerne (ça:, sa:) ben son physique parce que il va y avoir certainement des: des séquelles [BRULURPC] (in Debaisieux 2002)
- (3) qu'est-ce que vous préférez le plus parce que je peux / X, mettre / plus ou moins soit je mets tartelettes aux fruits éclairs chocolat [COMMANDE] (in Debaisieux 2002)
- (4) mais l'attitude des médecins est incompréhensible parce que est-ce qu'ils ne devraient pas eux-mêmes voir comment se passe cet accueil [MEDSOC] (in Debaisieux 2002)

– C’est une structure récursive : une RAISON peut-être elle-même constituée d’un argument entier CONCLUSION-RAISON, etc.

– Le lien CONCLUSION-RAISON convoque (i.e. est fondé sur, ou parfois même construit) un ou des *topoi*, au sens assez classique du terme, i.e. des sortes de propositions relationnelles « normatives » adossées à une certaine *doxa*... (voir aussi les *warrants* de S. Toulmin). La typologie proposée par Kienpointner (1992) est en fait une typologie des *topoi*.

– La CONCLUSION précède souvent la RAISON. C’est une observation factuelle, mais qui est peut-être importante du point de vue des pratiques argumentatives, du point de vue d’une certaine praxéologie de l’argumentation.

– Autre observation factuelle : un argument est souvent déclenché, en situation conversationnelle, par le constat d’un désaccord, voire par une réfutation. Ce qui conforte l’hypothèse que cette mise en forme présente des qualités analytiques.

Je précise que mon approche ici évite toute évaluation normative des arguments : je me borne à prendre pour Argument ce que les sujets argumenteurs traitent – ou paraissent traiter – comme tel.

## 2. Justifier vs expliquer

Dans les enchaînements argumentaux, on distingue très souvent et depuis longtemps encore deux opérations logiques différentes, qui sont résumées dans les termes de **justification** et d’**explication**. Il s’agit à mon sens d’une distinction très importante. D’autant que, en général, ce que les argumentologues appellent Argument, c’est un mouvement justificatif, et non pas explicatif.

On peut présenter cette distinction de la façon suivante (je m’inspire ici de Govier 1987, Chap. 8 : “Reasons why arguments and explanations are different”) :

– Quand on produit une justification, on part d’une proposition supposée problématique (i.e. dont la vérité n’est pas assurée, qui « fait débat » entre les interlocuteurs, qu’on veut prouver, étayer) ; et on présente un ou des faits qui, eux, sont d’une nature telle qu’ils ne sont pas discutables (ça peut être des évidences factuelles, des informations non ou peu contestables, mais aussi des normes) et qui sont de nature à accroître la crédibilité de la proposition initiale, à la rendre « acceptable », du moins davantage acceptable. Me semble bien correspondre à cette définition la séquence jaunie dans l’extrait suivant :

- (5) Qu’est-ce que tu me chantes ? Tu ne m’as pas prêté d’argent. D’ailleurs, je n’ai pas l’habitude de te carotter des avances. Je suis bonne ménagère, peut-être ; j’ai de l’économie et de l’ordre, et tu as eu le temps de t’en apercevoir depuis cinq ans que nous sommes mariés. (Courteline, *La paix chez soi*)

N.B. – Le *peut-être* ici n’est pas le *peut-être* de la modalité épistémique ; c’est le *peut-être* à valeur de défi. Comme dans *Et toi tu n’es pas parfois grossier, peut-être ?*

Donc, quand il y a justification, l’attention est centrée sur la CONCLUSION, qui est l’élément problématique ou contesté. Et on évoque un fait, supposé non problématique pour les deux partenaires de l’interaction, pour « étayer » cette CONCLUSION.

– Quand on produit une explication, on part d’un fait qui n’est en principe pas contesté, mais qui présente un caractère surprenant, ou dont la genèse est inconnue. Et on fournit un autre fait, ou une « loi », ou une hypothèse, une information qui soit de nature à expliquer causalement ce fait ou une caractéristique de ce fait. En général, dans l’explication, le fait EXPLIQUÉ et le fait EXPLIQUANT sont tous deux non contestés. Le concept-clé pour désigner la relation entre EXPLIQUÉ et EXPLIQUANT est celui de causalité. La causalité qui relie ces deux

faits peut être une cause « finale », comme dans (7). Quand il y a explication, l'attention est centrée sur le lien de causalité.

- (6) Eh oui, il est cassé. Il m'a glissé des mains ce matin, il est tombé par terre.
- (7) Nous changeons de poste toutes les semaines, de façon à ce que ce ne soit pas toujours la même personne qui se fatigue. (in Trav. du CdRS 60:57)

On peut donc dire que la pragmatique – la « direction pragmatique », dit Govier – de l'explication et celle de la justification sont complètement différentes, voire opposées. Dans la justification, la certitude, ou les valeurs épistémiques, se propagent des RAISONS à la CONCLUSION ; tandis qu'on n'a pas ce type de propagation dans les mouvements purement explicatifs (où on aurait même plutôt une propagation inverse...). Par ailleurs, dans la justification, le centre d'attention est la CONCLUSION, tandis que dans l'explication, c'est le lien explicatif ou causal lui-même. D'ailleurs, les termes de RAISON et de CONCLUSION conviennent assez mal pour décrire un mouvement explicatif. Pour des enchaînements comme (6)-(7), on désignera respectivement les séquences gauche et droite par les appellations fonctionnelles de EXPLIQUÉ et de EXPLIQUANT. A l'évidence, ces deux types de mouvements comportent des assertions qui diffèrent par leur statut assertif.

Cependant, dans les arguments que nous manipulons quotidiennement, les rapports entre explication et justification peuvent être imbriqués de façon assez complexe. C'est cette imbrication que je vais essayer d'analyser (en reprenant certaines idées développées dans Apothéloz & Brandt 1992)

### 3. EXPLIQUANT VS EXPLIQUÉ, RAISON VS CONCLUSION

Soit maintenant l'exemple suivant :

- (8) non + c'est pas embarrassant parce que moi d'abord j'ai rien à cacher [ALGER] (in Debaisieux 2002)

C'est un exemple, me semble-t-il, assez typique d'argument, de justification au sens précisé plus haut : l'argumenteur affirme d'abord *c'est pas embarrassant*, par quoi il veut vraisemblablement faire savoir qu'il ne s'est pas trouvé embarrassé ; et pour conforter cette assertion, il ajoute qu'il n'a rien à cacher.

Mais si on regarde les choses d'un peu plus près, on se rend compte que ce mouvement de justification est lui-même fondé sur un mouvement ou un raisonnement de type causal, donc explicatif : le fait d'avoir quelque chose à cacher peut être cause d'embarras ; ou si on veut, le fait de n'avoir rien à cacher explique, ou peut expliquer, qu'on n'éprouve pas de l'embarras. Ce mouvement explicatif est même fondamental, puisque c'est lui qui fonde le fonctionnement de (8) comme justification : sans ce soutien explicatif, il n'y a pas de justification. On peut dire que la justification ici s'appuie sur un *topos* explicatif – *topos* lui-même ancré dans des contenus doxiques.

On a donc un schème argumental dans lequel les « fonctions » CONCLUSION et EXPLIQUÉ sont superposées, de même que les « fonctions » RAISON et EXPLIQUANT.

- (9) CONCLUSION                      RAISON  
EXPLIQUÉ                              EXPLIQUANT

Mais soit maintenant l'exemple suivant :

- (10) Je crois qu'il n'est pas encore parti. Sa voiture est toujours dans le parking.

Autre exemple typique d'argument, de justification au sens précisé plus haut. L'argumenteur affirme d'abord une proposition, prétendant à une certaine vérité sur le « monde » ; et il étaye ensuite cette affirmation au moyen d'une information factuelle et en principe vérifiable par tous (la présence d'une certaine voiture dans un parking). On a ici un mouvement indiscutablement justificatif. Le fait de constater la présence du véhicule dans le parking ne peut que conforter (s'il y a avait un doute) du non-départ de la personne dont il est question. Le fait évoqué (la présence de la voiture) accroît la vraisemblabilité de la thèse initialement soutenue (la croyance ou l'hypothèse que...).

Cela dit, on a ici aussi, combiné avec ce mouvement justificatif, un mouvement explicatif : la présence de quelqu'un, ou le fait que quelqu'un ne soit pas (encore) parti, explique – du moins peut expliquer – que le véhicule de cette personne soit encore là. Autrement dit, le fait désigné par la première proposition (la CONCLUSION) explique le fait désigné par la deuxième proposition (la RAISON). Le mouvement explicatif, ici, fonctionne donc en sens inverse de celui de l'exemple précédent. Dans (8), l'élément EXPLIQUÉ fonctionnait comme CONCLUSION de l'Argument, et l'élément EXPLIQUANT comme RAISON ; ici c'est l'inverse :

(11)	CONCLUSION	RAISON
	EXPLIQUANT	EXPLIQUÉ

La justification dans (10) s'appuie donc aussi sur un *topos* explicatif, mais sur un *topos* en quelque sorte inverse (quant à la direction de la causalité) de celui de l'exemple précédent. En fait le *topos* ici actualise une inférence abductive.

Dans le chapitre 2 de son *Lector in fabula*, U. Eco commente des relations de ce type en utilisant la notion peircienne d'*interprétant*. La présence de la voiture dans le parking est un signe, est traitée par l'argumenteur comme un signe (un *indice*) ; le fait d'en tirer l'information de la présence du propriétaire, c'est un *interprétant* de ce signe. Quand on a ce type de relation, dit Eco, l'interprétant est un *explicans*, et le signe un *explicatum*.

On pourrait gloser ainsi ce qui se passe dans ces deux exemples :

- dans un cas, on justifie l'affirmation d'un certain état de fait en disant qu'une cause de cet état de fait est réalisée (ex. 8) ;
- dans l'autre cas, on justifie l'affirmation d'un certain état de fait en disant qu'un symptôme généralement associé à cet état de fait est constaté (ex. 10)

On pourrait appeler ces deux formes argumentales, ces deux schèmes d'argument : **justification fondée sur le topos de la cause**, et **justification fondée sur le topos du symptôme** (ou justification par l'évocation d'une cause, justification par l'évocation d'un symptôme). Il me semble qu'on a là deux logiques argumentales assez différentes, qui donnent lieu peut-être à des stratégies de contre-argumentations distinctes, etc.

Cela étant posé, je voudrais maintenant examiner les points suivants :

- L'équivoque qui plane sur certains enchaînements.
- Le problème de délimitation de l'argumentatif.
- Les liens de l'explicatif et de l'argumentatif : est-ce que tout argument, tout mouvement justificatif, comporte toujours une dimension explicative. La réponse donnée à cette question est en général négative.
- La question des statuts assertifs.

#### 4. Ambiguïtés interprétatives

On a donc au total trois schèmes (pour l'instant) : l'un purement explicatif, et deux schèmes justificatifs (par le *topos* de la cause et par le *topos* du symptôme).

Mais reprenons l'exemple (6), décrit plus haut comme prototype de mouvement explicatif. En fait, il n'y a pas besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour concevoir des contextes où un enchaînement comme (6) aurait la valeur pragmatique d'une justification, et non celle d'une (pure) explication. Par exemple, l'auditoire de l'argumenteur pourrait être situationnellement absent (appel téléphonique), ou simplement pas convaincu que l'objet dont il est question soit vraiment cassé (objet seulement fissuré, objet ne fonctionnant plus, etc.). En ce cas, l'indication de la cause de l'état de fait prétendu fonctionnerait, en réalité, comme une tentative d'accroître la crédibilité de l'assertion de départ, donc comme une justification. (6) aurait alors une forme logique analogue au schéma (9) : celle d'une justification fondée sur le *topos* de la cause. On notera d'ailleurs que (8), présenté ci-dessus comme justificatif, pourrait inversement être interprété de façon purement explicative.

Il est clair que ce qui se passe, linguistiquement (je veux dire énonciativement, modalement) dans la première séquence, est décisif quant au choix entre interprétation purement explicative ou interprétation justificative. Quand il s'agit d'une justification, on a très souvent, dans la supposée CONCLUSION, des verbes cognitifs, épistémiques, d'attitude propositionnelle (*je pense que, je crois que, j'estime que*), ou des locutions ou adverbes équivalents (*à mon avis, probablement*), ou des verbes présentant une dimension directive (*il faudrait, on devrait*), ou encore des adjectifs évaluatifs et/ou subjectifs (*important, bon*), ou simplement une réfutation (interprétation possible de *c'est pas embarrassant* dans (8)), etc.

Autrement dit, il y a des types de formulations qui favorisent des interprétations justificatives plutôt qu'explicatives, en vertu de marques linguistiques plus ou moins spécifiques. Mais quoi qu'il en soit, il est évident que l'interprétation est fortement tributaire de l'environnement cognitif, de l'environnement épistémique dans lequel la formulation est produite. Pour ne pas mentionner d'autres facteurs situationnels.

La conséquence de cette dépendance contextuelle est que, si on constitue un corpus de supposés arguments, on rencontre un très grand nombre de cas où on ne sait pas vraiment s'il s'agit d'un enchaînement purement explicatif, ou s'il s'agit d'une justification. Voici quelques exemples assez significatifs à cet égard :

- (12) c'est une ville que + d- dont j'ai gardé un très bon souvenir parce que + c'est une ville qui donne sur la mer n'est-ce pas [FLICIENM] (in Debaisieux 2002)
- (13) et puis il y en a d'autres ben qui qui pleuraient parce que ils avaient peur en fin de compte pour leur appartement quoi [INCENDIE] (in Debaisieux 2002)
- (14) et tu oses pas demander d'ailleurs parce que ça fait un peu : ça la fout un peu mal [NORME] (Il s'agit d'un *tu* générique) (in Debaisieux 2002)

– Dans (12), l'adjectif *bon* sert à rapporter une impression de façon objective (le locuteur se présentant comme un « experiercer » de ses propres souvenirs), et n'a pas de fonction véritablement évaluative, comme par exemple dans :

- (15) ça fait dix ans que je joue au foot et je joue dans un bon club parce que chaque année on s'en va + on s'en va à Lille + à Paris + à la frontière belge [KHAMEL] (in Debaisieux 2002)

Ici, il ne fait guère de doute qu'il s'agit pour le locuteur de convaincre que le club dans lequel il joue est un bon club. On a affaire à une justification du type (11), c.-à-d. que c'est un symptôme de la « qualité » du club qui est évoqué à titre de RAISON.

– Dans (14), il se peut qu'on ait un schème purement explicatif. Paraphrase : « que le fait de demander la foute un peu mal est la cause du fait que tu n'oses pas demander » (N.B. Il s'agit d'un *tu* générique). Mais il se peut tout aussi bien que le locuteur soit en train de

chercher à convaincre son interlocuteur que, dans la situation à laquelle il est fait allusion, il est gênant de demander, etc.

On voit bien que selon l'environnement épistémique dans lequel l'énoncé est produit, le fonctionnement de ces enchaînements dans l'interaction peut être investi de significations pragmatiques passablement différentes.

## 5. Argumentatif et non-argumentatif

La question qu'on peut se poser est évidemment celle de savoir si un mouvement purement explicatif, ou interprété comme tel, relève de l'argumentation (donc si c'est un Argument) ?

Personnellement je n'ai pas d'opinion arrêtée là-dessus. Sauf, peut-être, que je pense qu'il est bien de dissocier « Argument » et « argumentation ». Rejeter les enchaînements purement explicatifs hors de la problématique de l'argumentation me paraît contestable ; en revanche, décider qu'on ne va appeler « Argument » que les mouvements comportant une dimension justificative est peut-être une bonne solution, une bonne mesure, notamment dans une entreprise typologique.

On sait que le problème de la distinction entre ce qui est et ce qui n'est pas argumentatif dans le discours est un très vieux problème : dans l'Antiquité, on hésitait beaucoup à considérer le genre épictique comme argumentatif. Aujourd'hui encore, les spécialistes de l'argumentation sont divisés sur cette question.

## 6. Les liens de l'explicatif et de l'argumentatif

La question ici est la suivante : on a vu qu'il y a des enchaînements explicatifs « purs », c.-à-d. dépourvus de toute valeur ou intention justificative. Est-ce qu'il y a aussi des justifications « pures » ? Autrement dit, est-ce que la justification est toujours associée à un mouvement explicatif sous-jacent ?

Cette question a été abordée par plusieurs auteurs, notamment par Govier. Et la réponse apportée est généralement « non ». – Il y a toutes sortes d'arguments (i.e. de justifications) qui ne sont pas fondés sur un schème explicatif sous-jacent. Ou, du moins, pour lesquels il est très difficile de trouver un schème explicatif sous-jacent. Par exemple :

(16) Suzanne risque d'attraper la rougeole. Le médecin l'a dit. (in Govier 1987:165)

(17) C [il a dit] qu'il avait appelé ses parents/ ses parents voulaient qu'il rentre/

A oui\

C um: – que il avait v- bien fait de ne pas rentrer/ parce que: il se passait plein de choses importantes pour lui sur la fin du séjour/ – et puis on: je lui ai dit ben de (corpus H. Inwood, 0285 sqq)

(18) j'ai rien fait\ – parce que j'étais t- - j'étais tellement choquée\ au- aussi le fait que je suis étrangère/ ç- ça joue dans les choses\ parce que je pense en Angleterre j'aurais dit quelque chose\ (corpus H. Inwood, 1066 sqq)

(19) Jamais je n'ai eu de chance ; jamais. A la maison, maman me battait sous prétexte que je faisais la noce. A l'atelier, on se moquait de moi parce que, justement, je n'avais pas d'amoureux et que, par dessus le marché, je ne trouve rien à répondre quand on me tourne en ridicule. (G. Courteline, *La cruche*)

– L'absence de causalité dans (16) me paraît assez évidente.

– Dans (17), où il s'agit d'un argument rapporté : dans la mesure où la CONCLUSION est purement évaluative, on ne voit pas où est l'explicatif, le causal là-dedans. Sauf à faire porter

le rapport causal sur le plan de l'énonciation (le fait qu'il se passe des choses importantes étant la cause de l'énonciation – i.e. de la prise en charge – du contenu exprimé dans la CONCLUSION). Mais il s'agit là d'un tout autre emploi de l'explication, *de dicto* en quelque sorte. Le problème est que l'explicatif causal est très peu compatible avec les énoncés purement évaluatifs, car il s'appuie sur la valeur dénotative des énoncés.

– (18) offre un bon exemple d'enchaînement probablement explicatif (non marqué en jaune) suivi d'un enchaînement justificatif. Mais ce dernier n'est pas vraiment fondé sur un raisonnement causal. L'arrière-plan informationnel de cet extrait est le suivant : la locutrice est une femme anglaise vivant en France et racontant à des amies qu'elle a assisté un jour, en France et dans la rue, à l'attaque d'une dame âgée à qui deux adolescents venaient de voler un parapluie. *J'ai rien fait* veut dire ici « je ne suis pas intervenue », et *j'aurais dit quelque chose* « je serais intervenue ».

N.B. – Quand il n'y a pas de rapport explicatif évident, comme par exemple dans (16), il est toujours possible de dire qu'un tel rapport existe malgré tout mais qu'il porte sur l'acte d'énonciation. Après tout, le fait que le médecin ait prédit la rougeole explique causalement – parce que j'attribue un certain crédit aux dires des médecins – que je me lance dans la prise en charge d'une assertion comme *Suzanne risque d'attraper la rougeole*. Debaisieux (2002) montre que beaucoup de *parce que*, dans l'oral ordinaire, branchent ainsi sur l'événement énonciatif et non sur la signification grammaticalement codée. De fait, il est assez fréquent que la gesticulation langagière en tant qu'événement participe elle-même à la construction de la signification, selon le principe de la *token-réflexivité*. C'est que, au-delà de sa signification explicite, tout énoncé est toujours susceptible de communiquer selon un mode « ostensif-inférentiel », pour reprendre le qualificatif utilisé par Sperber & Wilson (1989).

Quoi qu'il en soit, si on admet qu'il existe des Arguments qui ne sont pas fondés sur un mouvement explicatif, on a au total quatre schèmes :

(20)	<b>I</b>	CONCLUSION EXPLIQUÉ	RAISON EXPLIQUANT
	<b>II</b>	CONCLUSION EXPLIQUANT	RAISON EXPLIQUÉ
	<b>III</b>	EXPLIQUÉ	EXPLIQUANT (ou l'inverse)
	<b>IV</b>	CONCLUSION	RAISON (ou l'inverse)

Selon la façon de définir la notion d'Argument, on a là quatre types logiques (ou trois types, si on considère le type III comme n'étant pas un argument).

## 7. L'assertion et l'évidentialité

Un point sur lequel je voudrais insister pour terminer, c'est que je pense que la CONCLUSION a une valeur assertive différente dans I, II et IV ; et que la RAISON a une valeur assertive différente dans I, II et IV. En fait, *toutes* les propositions qui entrent dans ces structures ont un statut spécifique selon le schème dans lequel elles se trouvent – même si cette spécificité n'est pas marquée morpho-syntaxiquement en français. Je pense qu'il y aurait encore beaucoup de travail à faire dans le champ des énoncés assertifs, pour distinguer différents types pragmatiques.

Ce problème rejoint une question qui est plutôt inattendue dans le champ de l'argumentation : celle de l'**évidentialité** (ou du « médiatif »). Je rappelle qu'on désigne par ce terme l'ensemble des moyens linguistiques servant à marquer la source des savoirs dont un

énoncé fait état (un numéro de *Langue française* a été consacré à ce champ de recherche, cf. Dendale & Tasmowski 1994). On sait que dans certaines langues, on dispose de plusieurs formulations pour dire par exemple « Pierre est sorti » ; c'est-à-dire qu'on a des moyens morphologiques spécifiques permettant de signaler par exemple :

- qu'on a vu soi-même la personne sortir, et qu'on en fait donc état en tant que témoin ;
- qu'on n'en a pas été témoin mais qu'on l'infère d'un constat ou d'une évidence perceptible ;
- qu'on l'a entendu dire par quelqu'un d'autre ;
- etc.

...étant entendu que dans ces langues, on ne peut pas produire le contenu pur « Pierre est sorti », qu'on doit choisir entre l'une de ces spécifications (cf. Palmer 1986). Concernant nos arguments, cela veut dire que, dans une telle langue, il est possible que la formulation d'un énoncé puisse indiquer qu'il s'agit, par exemple, de la CONCLUSION d'un Argument de type II, sans même que la RAISON soit formulée...

Cela dit, on peut penser que dans les langues qui n'ont pas grammaticalisé un système évidentiel de ce type, il y a des marquages prosodiques, voire même plus généralement comportementaux, qui pallient, en partie au moins, l'absence de moyens proprement grammaticaux. Il me semble que ce que j'ai appelé plus haut *statut assertif* pourrait être analysé dans cette perspective de l'évidentialité, qu'il y a là des phénomènes extrêmement fins à mettre en évidence, qui passent complètement inaperçus justement parce qu'ils ne sont pas (ou peu) grammaticalisés dans des langues comme le français ou l'anglais. – Bref, je pense qu'une pragmatique fine des assertions reste à faire, et que l'argumentologie aurait beaucoup à en tirer, ne serait-ce que pour mieux asseoir ses conceptualisations sur le substrat linguistique et conversationnel.

Apothéloz / avril 2006

## Références

- APOTHÉLOZ, Denis & BRANDT, Pierre-Yves (1992). Relation d'étayage : justification et/ou explication ? *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, n° 60, 55-88.
- APOTHÉLOZ, Denis, BRANDT, Pierre-Yves & QUIROZ, Gustavo (1992). Champ et effets de la négation argumentative : contre-argumentation et mise en cause. *Argumentation* 6, 99-113.
- (1993). The function of negation in argumentation. *Journal of Pragmatics* 19, 23-38.
- DEBAISIEUX, Jeanne-Marie (2002). Le fonctionnement de *parce que* en français parlé : étude quantitative sur corpus. In : C.D. Pusch & W. Raible (eds), *Romanistische Korpuslinguistik – Romance Corpus linguistics*, Tübingen, Gunter Narr, 349-362.
- DENDALE, Patrick & TASMOWSKI-DE-RYCK, Liliane (coordonné par) (1994). *Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*. (= *Langue française* n° 102).
- ECO, Umberto (1985). *Lector in fabula*. Grasset & Fasquelle.
- VAN EEMEREN, Frans H. & GROOTENDORST, Rob (1984). *Speech acts in argumentative discussions*. Foris : Dordrecht.
- GOVIER, Trudy (1987). *Problems in argument analysis and evaluation*. Dordrecht : Foris Publications.

- KIENPOINTNER, Manfred (1992). How to classify arguments. In : F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, C.A. Willard (eds), *Argumentation illuminated*, Amsterdam, SICSAT, 178-188.
- PALMER, Franck (1986). *Mood and modality*. Cambridge : Cambridge University Press.
- QUIROZ, Gustavo, APOTHÉLOZ, Denis & BRANDT, Pierre-Yves (1992). How counter-argumentation works. In : F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, C.A. Willard (eds), *Argumentation illuminated*, Amsterdam, SICSAT, 172-177.
- SPERBER, Dan & WILSON, Deirdre (1989). *La pertinence. Communication et cognition*. Paris : Minuit.